



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le mercredi 18 novembre 2015

Attentats de Paris – réunion avec les maires du département

Les attentats qui ont lieu vendredi soir ont conduit le chef de l'État à déclarer l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national.

À la demande du ministre de l'Intérieur, le préfet du Val-d'Oise, Yannick BLANC, a réuni les maires du Val-d'Oise le mercredi 18 novembre, afin de leur présenter les mesures prises dans le département depuis le samedi 14 novembre.

Le préfet de zone a **renouvelé l'arrêté d'interdiction de manifestation sur la voie publique jusqu'au dimanche 22 novembre 00h00.**

Par ailleurs, le préfet a ordonné aux forces de sécurité de procéder à la perquisition administrative des domiciles d'individu en lien avec la mouvance islamiste radicale. Des assignations à résidence ont également été notifiées aux personnes dont l'activité peut constituer un danger pour l'ordre public.

Pour rappel :

Le régime législatif de l'état d'urgence accorde des pouvoirs exceptionnels aux préfets et au ministre de l'Intérieur. Ainsi, le Préfet dispose du pouvoir :

- de réglementer la circulation des personnes et des véhicules dans le département,
- de délimiter des zones de protection ou de sécurité où le séjour de personne est



réglementé, voir d'interdire le séjour de personnes susceptibles d'entraver l'action des pouvoirs publics,

- d'ordonner des perquisitions administratives à domicile de jour et de nuit
- d'interdire des réunions publiques, de fermer des salles de spectacle et des débits de boissons.